

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 1er septembre 2015

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier et Johanne Dubé et Messieurs les conseillers, Christian Dionne, Benoît Fraser et Éric Lavoie.

165.09.15

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er septembre 2015 soit accepté tel que présenté.

166.09.15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2015

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2015 soit adopté tel que présenté.

167.09.15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AOÛT 2015

Il est proposé par Mme Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2015 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général, M. Philippe Côté, mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

168.09.15

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

TOTAL SALAIRES	30 811.17 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES - MUNICIPALITÉ	26 285.70 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ	97 284.71 \$
GRAND TOTAL :	154 381.58 \$

Je soussigné, Philippe Côté, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 1er septembre 2015 et dont j'ai copie aux archives.

Philippe Côté,
Directeur général

169.09.15

AQUEDUC DE PETITES CÔTES ET OFFRE DE SERVICE DE TETRA TECH

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme désire faire le prolongement de l'aqueduc et le raccordement à l'aqueduc du secteur des Petites Côtes situé sur le boulevard Bégin;

ATTENDU QU'une conduite de refoulement d'égout sera amenée éventuellement afin de desservir ce secteur en égout sanitaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme souhaite aller en appel d'offres pour des travaux à contrat, afin de permettre que ceux-ci soient admissibles à la nouvelle TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE les plans sont complétés et qu'il ne reste qu'à les finaliser pour préparer les documents requis pour un appel d'offres public;

ATTENDU QUE Tetra-Tech QI inc. a préparé une estimation des coûts pour les honoraires impliqués pour la préparation de l'appel d'offres;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme mandate Tetra-Tech QI inc. pour faire la préparation des documents d'appel d'offres public, se détaillant comme suit :

-Devis administratifs : 1 760 \$
-Devis techniques : 1 890 \$
-Préparation du bordereau de soumission et révision de l'estimation des coûts :
1 250 \$
-Émission des plans et devis pour appel d'offres :
750 \$
-Gestion de l'appel d'offres avec la municipalité et analyse des soumissions :
900 \$

Total des frais : 6 550 \$ (avant taxes)

170.09.15

MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME ET NOMINATION DE MME NATHALIE DESROCHES SUR DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QUE suite au décès de M. Jacques Lavoie au poste de conseiller au siège # 6, des postes se sont libérés dans différents comités de l'organigramme de la municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE suite à l'élection du 2 août dernier ainsi qu'à la proclamation d'élection de Mme Nathalie Desroches à titre de conseillère au siège # 6, ces postes peuvent maintenant être comblés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Nathalie Desroches comme représentante et/ou responsable aux postes suivants dans l'organigramme municipal :

Coreprésentante au conseil d'administration de la salle Albert-Royer;
Coresponsable au poste des aqueducs et égouts;
Responsable en transport et voirie;
Coreprésentante au comité de développement de Saint-Pacôme.

Il est à noter que l'organigramme en version du 1^{er} septembre 2015 fait partie des documents en annexe au présent procès-verbal.

171.09.15

MORATOIRE SUR LE PROGRAMME PACÔMIEN D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme offre un programme d'accès à la propriété incluant notamment des crédits de taxe foncière et la remise de Paco dollars comme incitatif à la construction résidentielle;

ATTENDU QUE ce programme existe depuis le 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités d'accorder des crédits uniquement dans le but de revitaliser des secteurs où la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins vingt (20) ans;

ATTENDU QUE la finalité d'un tel programme n'est pas de développer des

secteurs non construits, mais plutôt de donner un nouveau souffle à un secteur existant;

ATTENDU QUE suite à un reportage d'un journaliste du quotidien La Presse qui fait part que le gouvernement du Québec rappelle les municipalités à l'ordre, que des municipalités du Québec ont été avisées de l'illégalité d'un tel programme et que le sous-ministre des Affaires municipales (MAMOT) a annoncé qu'il compte aviser l'ensemble des municipalités pour leur rappeler les limites de leurs pouvoirs d'octroi de crédits de taxes;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme suspend entièrement le programme d'accès à la propriété présentement en vigueur le temps d'élucider la situation avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

QUE la municipalité de Saint-Pacôme respectera ses engagements concernant le programme d'accès à la propriété pour les demandes présentées avant le 1^{er} septembre 2015.

172.09.15

RÉSOLUTION D'APPUI À VOISINS SOLIDAIRES

ATTENDU QU'un nouveau projet voit le jour dans la MRC de Kamouraska, soit *Voisins solidaires*, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé ;

ATTENDU QU'il s'agit de promouvoir la convivialité, la solidarité et l'entraide par une pédagogie du bon voisinage afin de recréer la spontanéité d'antan ;

ATTENDU QUE le projet Voisins solidaires rejoint l'un des objectifs des démarches Municipalités Amies des Aînés (MADA), soit un voisinage sécuritaire et convivial pour les aînés et que la Table de concertation des aînés du Kamouraska s'inscrit dans cette démarche pour 2015-2017 et invite les municipalités à démontrer leur solidarité;

ATTENDU QUE les effets bénéfiques escomptés, selon le Centre d'action bénévole Cormoran, de la mise en œuvre d'une telle initiative sont : 1) Un milieu plus chaleureux et sécuritaire ; 2) Un coup de main à portée de main ; 3) Des économies de temps et d'argent ; 4) Une meilleure santé physique et morale ; 5) Une population nourrie aux valeurs de solidarité ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme appuie l'initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé avec leur nouveau projet « Voisins solidaires » en lien avec les objectifs de la Table de Concertations des Aînés.

173.09.15

RÉSOLUTION POUR SIGNER LES CONTRATS NOTARIÉS DE L'AQUEDUC DES PETITES CÔTES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a comme projet de prolonger et de raccorder au réseau d'aqueduc municipal le réseau privé de l'Aqueduc des Petites Côtes inc.;

ATTENDU QUE suite à la résolution adoptée le 4 août 2015, les descriptions techniques ont été préparées par la société d'arpenteurs-géomètres Arpentage Côte-du-Sud S.E.N.C.R.L.;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Nathalie Lévesque, mairesse, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité et/ou la directrice générale adjointe, en remplacement de ce dernier, soient autorisés à négocier et à signer pour et au nom de la Municipalité toutes les ententes nécessaires avec les propriétaires concernés par la réalisation du projet de raccordement, soit notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède : servitudes de passage temporaire et/ou permanente pour des montants et conditions que les

représentants précités de la Municipalité jugeront convenables, en plus d'en informer les membres du conseil municipal;

QUE Mme Nathalie Lévesque, mairesse et le directeur-général de la municipalité de Saint-Pacôme ou la directrice générale adjointe, en remplacement de ce dernier, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Pacôme tous les documents légaux préparés par le notaire M^e Yves Lévesque, et ce, pour donner plein effet à la présente résolution incluant tous autres documents jugés utiles ou nécessaires dans les limites du présent mandat, et généralement faire le nécessaire.

174.09.15

RÉSOLUTION AUTORISANT L'APPROBATION DE TRAVAUX À LA CASERNE D'INCENDIE

ATTENDU QU'il incombe de « rafraîchir » le plancher de la caserne d'incendie située sur le territoire de la municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE le directeur de la Régie intermunicipale en protection incendie a demandé des soumissions et que les travaux consistent à refaire la surface du plancher et à la repeindre;

ATTENDU QUE des fonds communs avec la Municipalité de Saint-Gabriel sont réservés pour l'entretien de la caserne incendie ;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à dix mille huit cents dollars (10 800,00 \$) plus taxes et que le soumissionnaire garantit son travail pour vingt (20) ans;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme autorise les présents travaux, soit de refaire et de repeindre le plancher de la caserne incendie située sur son territoire au montant de dix milles huit cents dollars (10 800,00 \$) \$ taxes en sus ;

175.09.15

RÉSOLUTION ENTÉRINANT LES FRAIS ENGAGÉS POUR LA FIRME D'AVOCAT LAVERY, DE BILLY POUR LA RELECTURE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

ATTENDU QUE la complexité du devis d'appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver pour un contrat de cette envergure et qui comporte de multiples clauses pouvant potentiellement porter à litige tels que : le calcul du prix total et l'adjudication du contrat, la liste de machinerie obligatoire, les retenues sur les paiements et les compensations, la résiliation du contrat, le paiement final, les modalités d'exécution des travaux telles que définies dans le devis général d'entretien d'hiver, etc.;

ATTENDU QUE les risques inhérents associés à un contrat pouvant potentiellement être occasionnées notamment en cas de litige sur le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que sur l'application de certaines clauses administratives du devis d'appel d'offres plus délicates et litigieuses (ex. les retenues sur les paiements en cas d'insatisfaction du travail de l'entrepreneur) qui demande une très grande rigueur et précision dans la formulation des clauses du devis d'appel d'offres pour une application sans risque de contestations ou de décisions favorables du juge à l'égard de l'entrepreneur;

ATTENDU QUE le devis d'appel d'offres a été transmis à la firme d'avocats Lavery, de Billy pour relecture, annotations et discussions avec le directeur général;

ATTENDU QUE des frais ont déjà été engagés pour la relecture de ce document par un avocat spécialisé en appel d'offres à raison de neuf cent cinquante-deux dollars et soixante-quinze cents (952.75 \$) plus taxes pour 5.15 heures d'ouvrage et que le directeur général a dû apporter plusieurs corrections suite aux commentaires et annotations de l'avocat;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme

entérine les dépenses engagées par le directeur général auprès de la firme d'avocats Lavery, de Billy concernant la relecture du devis d'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver.

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES (SM-70) ET DU FORMULAIRE ASSERMENTATION DE LA PERSONNE ÉLUE (SM-67) DE MME NATHALIE DESROCHES

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt du formulaire Déclaration des intérêts pécuniaires (SM-70) et du formulaire Assermentation de la personne élue (SM-67) de Mme Nathalie Desroches qui occupe le poste de conseillère au siège # 6.

176.09.15

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 145 RUE DU FAUBOURG

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 145 rue du Faubourg;

ATTENDU QUE cette propriété est située à l'intérieur de la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le remplacement des fenêtres existantes à battants en bois par de nouvelles fenêtres semblables en PVC;

ATTENDU QUE les trois fenêtres à l'étage seraient remplacées cette année et les quatre fenêtres du rez-de-chaussée l'an prochain;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

177.09.15

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 196 BOULEVARD BÉGIN

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 196 boulevard Bégin ;

ATTENDU QUE cette propriété est située à l'intérieur de la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE la toiture sera en tôle Vicwest Super Vic de couleur rouge vif en remplacement de la tôle noire actuelle ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

178.09.15

DEMANDE AU PACTE RURAL – PROJET FIL ROUGE

ATTENDU QUE le projet Fil Rouge a été très bien accueilli autant par la population locale que les touristes;

ATTENDU QUE nous avons été approchés pour partager notre projet avec d'autres organismes et municipalités;

ATTENDU QUE nous désirons avec la Municipalité de Rivière-Ouelle poursuivre le développement du projet en l'offrant à d'autres municipalités et organismes;

ATTENDU QUE nous avons besoin d'une personne ressource pour développer la mise en marché de Fil Rouge;

ATTENDU QUE nous allons rechercher d'autres partenaires financiers pour la réalisation de la mise en marché du projet Fil Rouge;

ATTENDU QUE le programme de subvention du Pacte rural est maintenant ouvert et que la demande doit être déposée au plus tard le 15 septembre 2015;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à la majorité des membres présents, Mme Nathalie Desroches votant contre :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme s'engage pour l'année 2016 à un montant de cinq milles dollars (5 000,00 \$), pour la réalisation de la mise en marché du projet Fil Rouge, conditionnel à la participation financière de la municipalité de Rivière-Ouelle et l'obtention de la subvention du Pacte rural.

QUE le conseil municipal autorise Mesdames Nancy Fortin et Yvonne Tremblay agentes de développement de nos municipalités respectives, à déposer la demande de subvention de vingt-cinq milles dollars (25 000,00 \$) dans le cadre du programme de subvention du Pacte rural et à signer tous les documents s'y rattachant.

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

POINT D'INFORMATION

Le document pour le suivi budgétaire 2015 de la municipalité et le compte-rendu de la Station plein air ont été mis à jour en date du 31 juillet 2015 avec l'aide de la firme comptable Mallette de Saint-Pascal.

VARIA

179.09.15

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE DES FRAIS D'EXPLOITATION, D'ADMINISTRATION ET D'ENTRETIEN DE LA CASERNE INCENDIE;

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Nathalie Lévesque, mairesse, et le directeur général ou la directrice générale adjointe, en remplacement de ce dernier, à négocier les termes de l'entente relative au partage des frais d'exploitation, d'administration et d'entretien de la caserne incendie située sur le territoire de la municipalité de Saint-Pacôme et servant à l'ensemble des municipalités de Saint-Pacôme et Saint-Gabriel-Lalemant et à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Pacôme ladite entente suite à un commun accord.

PÉRIODE DE QUESTIONS

180.09.15

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h45.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Philippe Côté
Directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

165.09.15 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1er septembre 2015 soit accepté tel que présenté.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

166.09.15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2015

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2015 soit adopté tel que présenté.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

167.09.15

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25
AOÛT 2015**

Il est proposé par Mme Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2015 soit adopté tel que présenté.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

168.09.15

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

TOTAL SALAIRES	30 811.17 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES - MUNICIPALITÉ	26 285.70 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ	97 284.71 \$
GRAND TOTAL :	154 381.58 \$

Je soussigné, Philippe Côté, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 1er septembre 2015 et dont j'ai copie aux archives.

Philippe Côté,
Directeur général

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

169.09.15

AQUEDUC DE PETITES CÔTES ET OFFRE DE SERVICE DE TETRA TECH

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme désire faire le prolongement de l'aqueduc et le raccordement à l'aqueduc du secteur des Petites Côtes situé sur le boulevard Bégin;

ATTENDU QU'une conduite de refoulement d'égout sera amenée éventuellement afin de desservir ce secteur en égout sanitaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme souhaite aller en appel d'offres pour des travaux à contrat, afin de permettre que ceux-ci soient admissibles à la nouvelle TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE les plans sont complétés et qu'il ne reste qu'à les finaliser pour préparer les documents requis pour un appel d'offres public;

ATTENDU QUE Tetra-Tech QI inc. a préparé une estimation des coûts pour les honoraires impliqués pour la préparation de l'appel d'offres;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme mandate Tetra-Tech QI inc. pour faire la préparation des documents d'appel d'offres public, se détaillant comme suit :

-Devis administratifs :	1 760 \$
-Devis techniques :	1 890 \$
-Préparation du bordereau de soumission et révision de l'estimation des coûts :	1 250 \$
-Émission des plans et devis pour appel d'offres :	750 \$
-Gestion de l'appel d'offres avec la municipalité et analyse des soumissions :	900 \$
Total des frais :	6 550 \$ (avant taxes)

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

170.09.15

MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME ET NOMINATION DE MME NATHALIE DESROCHES SUR DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QUE suite au décès de M. Jacques Lavoie au poste de conseiller au siège # 6, des postes se sont libérés dans différents comités de l'organigramme de la municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE suite à l'élection du 2 août dernier ainsi qu'à la proclamation d'élection de Mme Nathalie Desroches à titre de conseillère au siège # 6, ces postes peuvent maintenant être comblés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer Mme Nathalie Desroches comme représentante et/ou responsable aux postes suivants dans l'organigramme municipal :

Coreprésentante au conseil d'administration de la salle Albert-Royer;
Coresponsable au poste des aqueducs et égouts;
Responsable en transport et voirie;
Coreprésentante au comité de développement de Saint-Pacôme.

Il est à noter que l'organigramme en version du 1^{er} septembre 2015 fait partie des documents en annexe au présent procès-verbal.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

171.09.15

MORATOIRE SUR LE PROGRAMME PACÔMIEN D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme offre un programme d'accès à la propriété incluant notamment des crédits de taxe foncière et la remise de Paco dollars comme incitatif à la construction résidentielle;

ATTENDU QUE ce programme existe depuis le 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet aux municipalités d'accorder des crédits uniquement dans le but de revitaliser des secteurs où la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins vingt (20) ans;

ATTENDU QUE la finalité d'un tel programme n'est pas de développer des secteurs non construits, mais plutôt de donner un nouveau souffle à un secteur existant;

ATTENDU QUE suite à un reportage d'un journaliste du quotidien La Presse qui fait part que le gouvernement du Québec rappelle les municipalités à l'ordre, que des municipalités du Québec ont été avisées de l'illégalité d'un tel programme et que le sous-ministre des Affaires municipales (MAMOT) a annoncé qu'il compte aviser l'ensemble des municipalités pour leur rappeler les limites de leurs pouvoirs d'octroi de crédits de taxes;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme suspend entièrement le programme d'accès à la propriété présentement en vigueur le temps d'élucider la situation avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

QUE la municipalité de Saint-Pacôme respectera ses engagements concernant le programme d'accès à la propriété pour les demandes présentées avant le 1^{er} septembre 2015.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

172.09.15

RÉSOLUTION D'APPUI À VOISINS SOLIDAIRES

ATTENDU QU'un nouveau projet voit le jour dans la MRC de Kamouraska, soit *Voisins solidaires*, une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé ;

ATTENDU QU'il s'agit de promouvoir la convivialité, la solidarité et l'entraide par une pédagogie du bon voisinage afin de recréer la spontanéité d'antan ;

ATTENDU QUE le projet *Voisins solidaires* rejoint l'un des objectifs des démarches Municipalités Amies des Aînés (MADA), soit un voisinage sécuritaire et convivial pour les aînés et que la Table de concertation des aînés du Kamouraska s'inscrit dans cette démarche pour 2015-2017 et invite les municipalités à démontrer leur solidarité;

ATTENDU QUE les effets bénéfiques escomptés, selon le Centre d'action bénévole Cormoran, de la mise en œuvre d'une telle initiative sont : 1) Un milieu plus chaleureux et sécuritaire ; 2) Un coup de main à portée de main ; 3) Des économies de temps et d'argent ; 4) Une meilleure santé physique et morale ; 5) Une population nourrie aux valeurs de solidarité ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme appuie l'initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé avec leur nouveau projet « *Voisins solidaires* » en lien avec les objectifs de la Table de Concertations des Aînés.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 2015

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

173.09.15

RÉSOLUTION POUR SIGNER LES CONTRATS NOTARIÉS DE L'AQUEDUC DES PETITES CÔTES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme a comme projet de prolonger et de raccorder au réseau d'aqueduc municipal le réseau privé de l'Aqueduc des Petites Côtes inc.;

ATTENDU QUE suite à la résolution adoptée le 4 août 2015, les descriptions techniques ont été préparées par la société d'arpenteurs-géomètres Arpentage Côte-du-Sud S.E.N.C.R.L.;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents que Mme Nathalie Lévesque, mairesse, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité et/ou la directrice générale adjointe, en remplacement de ce dernier, soient autorisés à négocier et à signer pour et au nom de la Municipalité toutes les ententes nécessaires avec les propriétaires concernés par la réalisation du projet de raccordement, soit notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède : servitudes de passage temporaire et/ou permanente pour des montants et conditions que les représentants précités de la Municipalité jugeront convenables, en plus d'en informer les membres du conseil municipal;

QUE Mme Nathalie Lévesque, mairesse et le directeur-général de la municipalité de Saint-Pacôme ou la directrice générale adjointe, en remplacement de ce dernier, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Pacôme tous les documents légaux préparés par le notaire M^e Yves Lévesque, et ce, pour donner plein effet à la présente résolution incluant tous autres documents jugés utiles ou nécessaires dans les limites du présent mandat, et généralement faire le nécessaire.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

174.09.15

RÉSOLUTION AUTORISANT L'APPROBATION DE TRAVAUX À LA CASERNE D'INCENDIE

ATTENDU QU'il incombe de « rafraîchir » le plancher de la caserne d'incendie située sur le territoire de la municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE le directeur de la Régie intermunicipale en protection incendie a demandé des soumissions et que les travaux consistent à refaire la surface du plancher et à la repeindre;

ATTENDU QUE des fonds communs avec la Municipalité de Saint-Gabriel sont réservés pour l'entretien de la caserne incendie ;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à dix mille huit cents dollars (10 800,00 \$) plus taxes et que le soumissionnaire garantit son travail pour vingt (20) ans;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Pacôme autorise les présents travaux, soit de refaire et de repeindre le plancher de la caserne incendie située sur son territoire au montant de dix milles huit cents dollars (10 800,00 \$) \$ taxes en sus ;

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

175.09.15

**RÉSOLUTION ENTÉRINANT LES FRAIS ENGAGÉS POUR LA FIRME D'AVOCAT
LAVERY, DE BILLY POUR LA RELECTURE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC
POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

ATTENDU QUE la complexité du devis d'appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver pour un contrat de cette envergure et qui comporte de multiples clauses pouvant potentiellement porter à litige tels que : le calcul du prix total et l'adjudication du contrat, la liste de machinerie obligatoire, les retenues sur les paiements et les compensations, la résiliation du contrat, le paiement final, les modalités d'exécution des travaux telles que définies dans le devis général d'entretien d'hiver, etc.;

ATTENDU QUE les risques inhérents associés à un contrat pouvant potentiellement être occasionnées notamment en cas de litige sur le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que sur l'application de certaines clauses administratives du devis d'appel d'offres plus délicates et litigieuses (ex. les retenues sur les paiements en cas d'insatisfaction du travail de l'entrepreneur) qui demande une très grande rigueur et précision dans la formulation des clauses du devis d'appel d'offres pour une application sans risque de contestations ou de décisions favorables du juge à l'égard de l'entrepreneur;

ATTENDU QUE le devis d'appel d'offres a été transmis à la firme d'avocats Lavery, de Billy pour relecture, annotations et discussions avec le directeur général;

ATTENDU QUE des frais ont déjà été engagés pour la relecture de ce document par un avocat spécialisé en appel d'offres à raison de neuf cent cinquante-deux dollars et soixante-quinze cents (952.75 \$) plus taxes pour 5.15 heures d'ouvrage et que le directeur général a dû apporter plusieurs corrections suite aux commentaires et annotations de l'avocat;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Nathalie Desroches et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme entérine les dépenses engagées par le directeur général auprès de la firme d'avocats Lavery, de Billy concernant la relecture du devis d'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES (SM-70) ET DU
FORMULAIRE ASSERMENTATION DE LA PERSONNE ÉLUE (SM-67) DE MME
NATHALIE DESROCHES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède au dépôt du formulaire Déclaration des intérêts pécuniaires (SM-70) et du formulaire Assermentation de la personne élue (SM-67) de Mme Nathalie Desroches qui occupe le poste de conseillère au siège # 6.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

176.09.15

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 145 RUE DU FAUBOURG

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 145 rue du Faubourg;

ATTENDU QUE cette propriété est située à l'intérieur de la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le remplacement des fenêtres existantes à battants en bois par de nouvelles fenêtres semblables en PVC;

ATTENDU QUE les trois fenêtres à l'étage seraient remplacées cette année et les quatre fenêtres du rez-de-chaussée l'an prochain;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

177.09.15

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION – 196 BOULEVARD BÉGIN

ATTENDU QUE Mme Hélène Lévesque, inspectrice régionale en bâtiment et en environnement, nous informe de la demande de permis de rénovation pour le 196 boulevard Bégin ;

ATTENDU QUE cette propriété est située à l'intérieur de la zone du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE la toiture sera en tôle Vicwest Super Vic de couleur rouge vif en remplacement de la tôle noire actuelle ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Hélène Lévesque à délivrer le permis de rénovation tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

178.09.15

DEMANDE AU PACTE RURAL – PROJET FIL ROUGE

ATTENDU QUE le projet Fil Rouge a été très bien accueilli autant par la population locale que les touristes;

ATTENDU QUE nous avons été approchés pour partager notre projet avec d'autres organismes et municipalités;

ATTENDU QUE nous désirons avec la Municipalité de Rivière-Ouelle poursuivre le développement du projet en l'offrant à d'autres municipalités et organismes;

ATTENDU QUE nous avons besoin d'une personne ressource pour développer la mise en marché de Fil Rouge;

ATTENDU QUE nous allons rechercher d'autres partenaires financiers pour la réalisation de la mise en marché du projet Fil Rouge;

ATTENDU QUE le programme de subvention du Pacte rural est maintenant ouvert et que la demande doit être déposée au plus tard le 15 septembre 2015;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à la majorité des membres présents, Mme Nathalie Desroches votant contre :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme s'engage pour l'année 2016 à un montant de cinq milles dollars (5 000,00 \$), pour la réalisation de la mise en marché du projet Fil Rouge, conditionnel à la participation financière de la municipalité de Rivière-Ouelle et l'obtention de la subvention du Pacte rural.

QUE le conseil municipal autorise Mesdame Nancy Fortin et Yvonne Tremblay agentes de développement de nos municipalités respectives, à déposer la demande de subvention de vingt-cinq milles dollars (25 000,00 \$) dans le cadre du programme de subvention du Pacte rural et à signer tous les documents s'y rattachant.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

179.09.15

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE AU PARTAGE DES FRAIS D'EXPLOITATION, D'ADMINISTRATION ET D'ENTRETIEN DE LA CASERNE INCENDIE;

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Nathalie Lévesque, mairesse, et le directeur général ou la directrice générale adjointe, en remplacement de ce dernier, à négocier les termes de l'entente relative au partage des frais d'exploitation, d'administration et d'entretien de la caserne incendie située sur le territoire de la municipalité de Saint-Pacôme et servant à l'ensemble des municipalités de Saint-Pacôme et Saint-Gabriel-Lalemant et à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Pacôme ladite entente suite à un commun accord.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général

**COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME**

Copie conforme d'une résolution de la municipalité de Saint-Pacôme lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1er septembre 2015 à laquelle étaient présents, Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier, Johanne Dubé et Nathalie Desroches, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Benoit Fraser et Éric Lavoie.

180.09.15 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 20h45.

Nathalie Lévesque, mairesse

VRAIE COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE ___^e jour de _____ 201_

Philippe Côté, directeur général